

## UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

### RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

#### EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'Université de Technologie de Compiègne (UTC) est tenue d'établir des comptes consolidés, en application de l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985, modifiée.

La consolidation des comptes du groupe UTC est réalisée depuis plusieurs années par la société Ernst & Young (EY).

Le règlement CRC n°99-02 du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et des entreprises publiques et repris dans l'instruction n°8-017-M9 du 3 avril 2008 relative aux comptes consolidés dans les établissements publics nationaux est le référentiel applicable en matière de comptes consolidés des EPN.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rendons compte de l'activité du groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Par ailleurs, il vous sera donné lecture du rapport établi par les commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission.

### I / PERIMETRE DU GROUPE

#### 1- Identité des sociétés

Il vous est rappelé au début de ce rapport, l'identité des sociétés faisant partie de la consolidation, et le pourcentage de détention :

Université de Technologie de Compiègne .....	100,00 %
SAS UTEAM.....	100,00 %

#### 2- Méthodes de consolidation

Il est précisé que la méthode retenue est celle de l'intégration globale pour les filiales détenues à 50 % au moins.

## 2- Principaux risques et incertitudes

Le groupe n'est confronté ni exposé à aucun risque ou incertitude que ce soit en matière de prix, de crédit, de liquidité ou de trésorerie.

## 3- Politique de couverture

Le groupe n'est soumis à aucune gestion de risque financier et n'a donc recours à aucune politique de couverture.

## 4- Activité du groupe en matière de recherche et de développement

Les deux entités consolidées ont pour activité, principale ou secondaire, la recherche et le développement.

## 5- Evènements importants survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice social

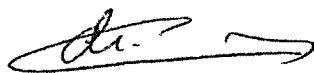
- Décision d'internaliser la formation par apprentissage des apprentis par la création d'un CFA UTC à compter de la rentrée de 2022.
- Le 2 février 2022, signature d'une convention de partenariat entre l'UTC et l'EDHEC concernant la mise en oeuvre commune d'un projet de BACHELOR, dès la rentrée prochaine.
- Arrivée le 24/02/2022 de la nouvelle directrice du patrimoine immobilier.

## 6- Evolution prévisible

Le groupe, comme en 2021, continue de se projeter et de préparer l'après-crise sanitaire, l'objectif est d'accompagner la reprise d'activité qui se profile.

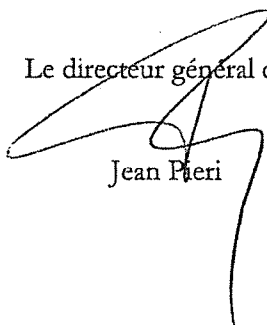
Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui leur sont présentés.

Le Directeur de l'UTC



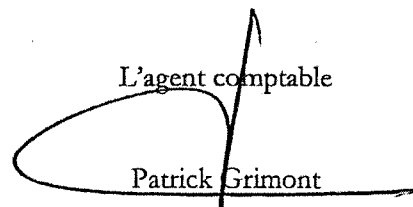
Christophe Guy

Le directeur général des services



Jean Pieri

L'agent comptable



Patrick Grimont